

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera les demandes de dérogations mineures, ci-après indiquées, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 8 juillet 2021, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
262, 27 ^e Avenue (lot 3 227 579) dossier 2021-0405	De régulariser l'implantation d'une construction résidentielle unifamiliale isolée existante avec une marge avant de 4,9 m au lieu de 6 m.
121, de Dieppe (lot 1 606 541) dossier 2021-0470	D'autoriser l'implantation d'une nouvelle construction résidentielle multifamiliale isolée (H3) avec : <ul style="list-style-type: none"> - une marge avant de 7,50 m, au lieu de la moyenne des marges de recul avant des bâtiments existants adjacents ; - avec une distance de 0,12 m entre la ligne de lot et l'entrée charretière au lieu de 0,5 m.
272A, du Régent (lot 1 974 463) dossier 2021-0456	D'autoriser l'implantation d'une nouvelle construction résidentielle unifamiliale isolée (H3) avec une marge avant de 6,89 m, au lieu de la moyenne des marges de recul avant des bâtiments existants adjacents.

Deux-Montagnes, le 22 juin 2021

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques